

Je suis Jeune Interprète

UNSS
Union Nationale
du Sport Scolaire



2022-23

SOMMAIRE

LE JEUNE INTERPRÈTE

PRÉSENTATION

1. S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS
2. CONNAIT SON RÔLE EN LIEN AVEC SES MISSIONS
3. EST IDENTIFIÉ
4. SATISFAIT AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION
5. VALORISE SON PARCOURS
6. ACTUALISE SON NIVEAU DE COMPÉTENCES
7. BOÎTE À OUTILS

3

4

5

6

7

9

12

14

*En cliquant sur les numéros des pages définies dans ce sommaire,
vous arriverez directement sur le chapitre souhaité !*

*Et dans le livret, pour revenir à ce sommaire,
cliquez sur le numéro en bas de chacune des pages*



LE JEUNE INTERPRÈTE

Présentation

*“ Can I help you ? Was brauchst du ?
Entender e integrar ! ”*

Au service d'une délégation, le Jeune Interprète reste présent sur l'intégralité de la manifestation. Il a pour rôle de faciliter l'accueil, l'intégration et le quotidien des participants. Il témoigne d'une ouverture culturelle, s'exprime dans une langue étrangère et se montre en capacité de comprendre, communiquer, d'argumenter et de répondre en toute autonomie aux diverses questions posées.

Tout élève de collège ou de lycée a la possibilité de faire valoir ses acquis linguistiques et apporter son aide lors des rencontres sportives internationales, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).



Nous vous proposerons dans ce livret plusieurs définitions et déclinaisons de compétences attendues pour un(e) Jeune Interprète selon les niveaux de certifications reconnus.

DEVENIR JEUNE INTERPRÈTE, C'EST :

- **Découvrir les valeurs humaines et des cultures** internationales véhiculées lors de ces événements sportifs.
- **Favoriser les échanges, le partage et le vivre ensemble** pour une meilleure compréhension entre les participants.
- **Éduquer à la citoyenneté** en levant la barrière de la langue.
- **Accéder aux valeurs de la République** par la connaissance des institutions et la compréhension des règles de la vie sociale.

1. LE JEUNE INTERPRÈTE S'ENGAGE A RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS

Tout jeune officiel UNSS, de par sa formation est en mesure de lire cette charte au moment du protocole :

« Les jeunes licenciés ici présents seront rapidement les adultes de demain, garants des valeurs de la République. »

L'organisation de l'ensemble de nos championnats s'appuie sur les compétences de tous nos Jeunes Officiels qui font preuve d'un esprit d'initiative et d'une responsabilisation exemplaires.

Être responsable, c'est être capable de respecter des règles, de respecter les autres mais aussi soi-même et ce en accord avec les emblèmes de la République. »

Pour montrer l'attachement de l'UNSS au « vivre ensemble », je vous invite à vous lever pour notre hymne national, « *La Marseillaise* », ainsi que les hymnes du pays organisateur et du pays vainqueur.



Il fait preuve :

- D'une **démarche volontaire et citoyenne**, un engagement qui s'exprime par la prise d'une licence.
- **De respect et de loyauté** dans la gestion de chacune des situations auxquelles il est confronté.
- **D'une contribution**, par sa présence et sa formation, au bon déroulement des événements sportifs organisés par l'UNSS.
- **D'un engagement** en travaillant de concert avec les organisateurs et les délégations présentes dans les événements.

3. LE JEUNE INTERPRÈTE EST IDENTIFIÉ

Tenue vestimentaire



Au niveau des différentes organisations nationales et internationales, le Jeune Interprète est aujourd'hui identifié par **un chasuble violet**.

Place et rôle dans l'équipe qu'il accompagne

À disposition d'une délégation, missionné pour favoriser l'intégration des participants en favorisant le lien linguistique, le Jeune Interprète est intégré à l'ensemble des activités de la vie quotidienne de l'équipe qu'il accompagne.

Il doit être identifié par l'organisation en amont de l'événement et se rendre disponible dès l'arrivée des délégations.



4. LE JEUNE INTERPRÈTE SATISFAIT AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION

Le cadre européen commun de référence des langues, publié en 2001, est susceptible de favoriser la mobilité éducative et professionnelle.

Ce cadre est un outil conçu pour répondre à l'objectif général du Conseil de l'Europe qui est de « parvenir à une plus grande unité parmi ses membres » et d'atteindre ce but par l'« adoption d'une démarche commune dans le domaine culturel ».

L'objectif initial de veiller au bon fonctionnement de la démocratie en luttant contre la xénophobie s'étend tout à fait à un périmètre plus large impliquant toutes les nations.

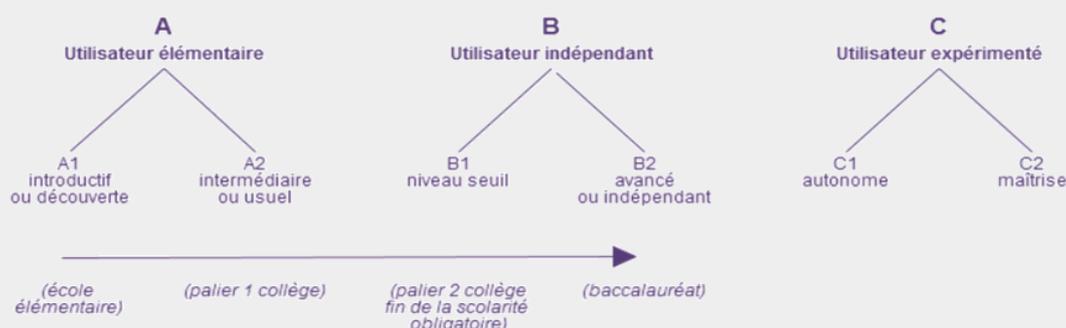
Les langues et la connaissance de différentes cultures peuvent y contribuer par une meilleure connaissance des autres.



L'échelle de compétence langagière globale fait apparaître trois niveaux généraux subdivisés en six niveaux communs (au sens de large consensus) : A1, A2, B1, B2, C1 & C2.

- **Niveau A** : utilisateur élémentaire (= scolarité obligatoire), lui-même subdivisé en niveau introductif ou de découverte (A1) et intermédiaire ou usuel (A2).
- **Niveau B** : utilisateur indépendant (= lycée), subdivisé en niveau seuil (B1) et avancé ou indépendant (B2). Il correspond à une « compétence opérationnelle limitée » (Wilkins) ou une « réponse appropriée dans des situations courantes » (Trim).
- **Niveau C** : utilisateur expérimenté, subdivisé en C1 (autonome) et C2 (maîtrise).

Le Jeune Interprète devra avoir acquis le niveau B1, faire preuve d'aisance à l'oral lors de l'interaction sur des sujets familiers et d'aisance à l'écrit pour la compréhension d'un texte simple, d'un article de journal, de consignes de sécurité...



De plus il devra être identifié par les organisateurs comme une personne dynamique, sociable et avide d'échanges culturels et sportifs. Un diplôme doit être remis pour valider sa formation et son engagement.

Nom & Prénom du Jeune Interprète :

Utilisateur Élémentaire A

Utilisateur Indépendant B



A1 – INTRODUCTIF OU DÉCOUVERTE	A2 – INTERMÉDIAIRE OU USUEL	B1 – NIVEAU SEUIL
<i>École élémentaire</i>	<i>Palier 1 = collègue</i>	<i>Palier 2 = collègue (fin de scolarité obligatoire)+ lycée</i>

COMPRÉHENSION	<ul style="list-style-type: none"> • Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. 	<ul style="list-style-type: none"> • Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité. <i>Par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Peut comprendre les points essentiels d'un langage standard utilisé et s'il s'agit de sujets familiers dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc.
AUTONOMIE	<ul style="list-style-type: none"> • Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant (par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc.) et peut répondre au même type de questions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations sur des sujets familiers et habituels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée.
INTERACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats. 	<ul style="list-style-type: none"> • Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. • Peut raconter un événement, une expérience, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.

5. LE JEUNE INTERPRÈTE VALORISE SON PARCOURS

Les compétences construites dans le cadre des enseignements scolaires ou/et dans le contexte familial ou social pourront être valorisées par la prise de responsabilité dans les événements organisés par l'UNSS.

En permettant de vivre une expérience, d'être plongé au cœur d'une organisation, l'UNSS favorise des échanges avec l'étranger, encourage des expériences humaines qui rapprochent les peuples.



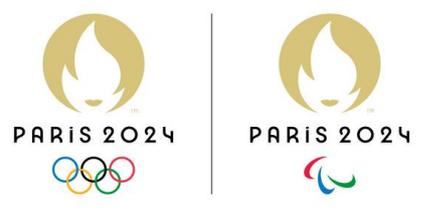
UNSS Opuss : le Compte L.O.L. (Licence On Line)

A tout moment, et comme tout licencié au sein de l'UNSS, le Jeune Arbitre / Jeune Juge peut créer, suivre et enrichir d'informations son compte personnel relié à sa **Licence On Line** (comprendre « Licence en ligne »).

Comment accéder ou créer ce compte L.O.L. personnel ?
Rien de plus facile : rendez-vous sur le site Opuss UNSS (<https://opuss.unss.org>), ou suivez le lien suivant qui vous mènera vers des tutos dédiés à la gestion de votre compte L.O.L..

Ainsi, être Jeune Interprète, c'est choisir de vivre une expérience enrichissante, faire preuve d'empathie et témoigner d'une capacité à s'investir.

Cette compétence de Jeune Interprète ou de Citoyen du monde sportif, pourra être valorisée sur son *curriculum vitae* pour postuler sur d'autres événements internationaux (Gymnasiades ISF, Championnat du Monde ISF, etc...) ?



Lien Hypertexte

Postuler pour être volontaire pour les Jeux Olympiques & Paralympiques de Paris 2024

Cet investissement, ces expériences variées et ces compétences construites prennent toute leur place dans un parcours universitaires (Parcoursup, candidature pour certaines écoles supérieures, etc.) ou sur un dossier présenté à d'éventuels futurs employeurs.



Le Jeune Interprète est un bénévole reconnu dans la société civile.



Reconnaissance de votre engagement en tant que Jeune Officiel de l'UNSS dans le cadre du Service National Universel (SNU)

Vous avez participé au séjour de cohésion en phase 1 du Service National Universel (SNU) et devez désormais vous engager dans la réalisation de la phase 2.

Afin de valider cette phase 2, n'hésitez pas à demander la reconnaissance de la présente certification, en déposant sur votre compte volontaire SNU votre diplôme de niveau académique a minima.

Cette validation de la phase 2 du SNU vous permettra de bénéficier d'une première présentation gratuite à l'épreuve théorique générale du permis de conduire !

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rapprocher du référent SNU du service départemental à l'engagement, à la jeunesse et aux sports.



En partenariat avec la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie populaire :

Le Compte Engagement Citoyen (CEC)



LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN

Qu'est-ce que c'est ? (fiche officielle)

#Le Compte Engagement Citoyen (CEC)

Institué par la loi travail d'août 2016, le Compte d'Engagement Citoyen est partie intégrante du CPA (Compte Personnel d'Activité)

Chaque personne peut ouvrir un CPE à partir de 16 ans

Le CEC vise à recenser l'ensemble des activités citoyennes de chaque titulaire. Sous réserve d'avoir effectué 200 heures de bénévolat dans l'année, dont au moins 100 dans la même association, le titulaire se voit attribuer un forfait en euros pour pouvoir bénéficier de formations

Il est possible de déclarer ses engagements bénévoles effectués en 2020 avant le 31 décembre 2021

Les modalités pratiques sont explicitées sur www.associations.gouv.fr/cec

Quelles activités citoyennes peuvent être recensées ?

- Le bénévolat dans une association
- Le service civique
- La réserve militaire opérationnelle
- La réserve civile de la police nationale
- La réserve civique et ses réserves thématiques dont celle communale de sécurité civile
- La réserve sanitaire
- L'activité de maître d'apprentissage
- Le volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers.

6. LE JEUNE INTERPRÈTE ACTUALISE SON NIVEAU DE COMPÉTENCES

Vérification de ses connaissances

Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) est le fruit de plusieurs années de recherche linguistique menée par des experts des États membres du Conseil de l'Europe.

Publié en 2001, il constitue une approche totalement nouvelle qui a pour but de repenser les objectifs et les méthodes d'enseignement des langues et, surtout, il fournit une base commune pour la conception de programmes, de diplômes et de certificats. En ce sens, il est susceptible de favoriser la mobilité éducative et professionnelle.



CADRE EUROPÉEN COMMUN DE RÉFÉRENCE

→ EDUSCOL

Ce cadre permet à chacun, notamment au Jeune Interprète, de se situer quant au niveau internationalement attendu pour la pratique des langues :

- Où se situe son niveau personnel ?
- À l'échelle du CECR, que vaut ce niveau ?
- Quelle(s) acquisition(s) serai(en)t nécessaire(s) pour franchir le ou les paliers supérieurs du CECR ?

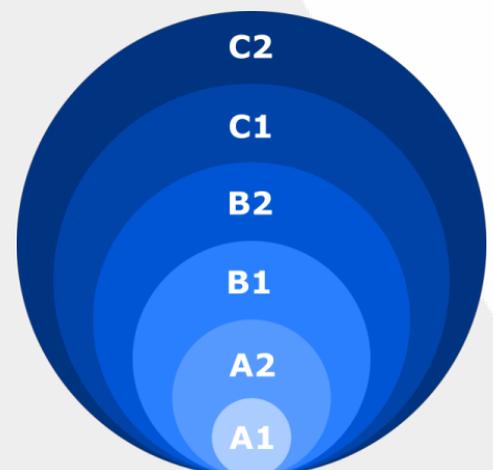
Il appartient alors au Jeune Interprète de faire continuellement un diagnostic de son niveau de maîtrise des compétences langagières, vérifiant ainsi les connaissances que sont les siennes dans la ou les langues visée(s).

Suivi de sa formation

Plus encore que pour les autres rôles du programme « *Jeunes Officiels, Vers une Génération Responsable* », l'autonomie du Jeune Interprète dans sa formation reste essentielle.

La certification des niveaux reconnus par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECR) étant elle aussi extérieure à l'UNSS, le Jeune Interprète devra pouvoir justifier des niveaux ou diplômes obtenus par les organismes reconnus et attester du niveau B1.

C'est donc au Jeune Interprète, motivé par son engagement et sa propre évolution, accompagné par son enseignant, d'enrichir sa formation lors d'enseignements spécifiques ou d'échanges dans la langue visée, etc.



En parallèle du parcours de formation à la citoyenneté mis en place par l'UNSS, le Jeune Interprète peut se rapprocher des différentes formations mises en place dans son établissement pour l'éco-délégué, le délégué de classe, le Conseil de Vie Collégienne (CVC) ou le Conseil de Vie Lycéenne (CVL).



LE GUIDE DE L'ÉCO-DÉLÉGUÉ

Transition Écologique (fiche officielle)

Les fiches de formations des Délégués Lycéens ou au sein du Conseil de Vie Lycéenne sont accessibles sur internet. Nous vous proposons de suivre les liens suivants en cliquant dessus :



S'ENGAGER AU LYCÉE

(fiche officielle)



CONSEIL DE VIE LYCÉENNE

(fiche officielle)

Au lycée, une organisation repose sur la solidarité entre lycéens et permet de constituer des réseaux de coopération : la Fédération des Maisons des Lycéens.



FÉDÉRATION DES MAISONS DES LYCÉENS

Celle-ci met en place des formations adaptées notamment via un réseau de partenaires.

Les lycéens sont sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes dans et hors l'établissement lors des **Semaines de l'Engagement** :



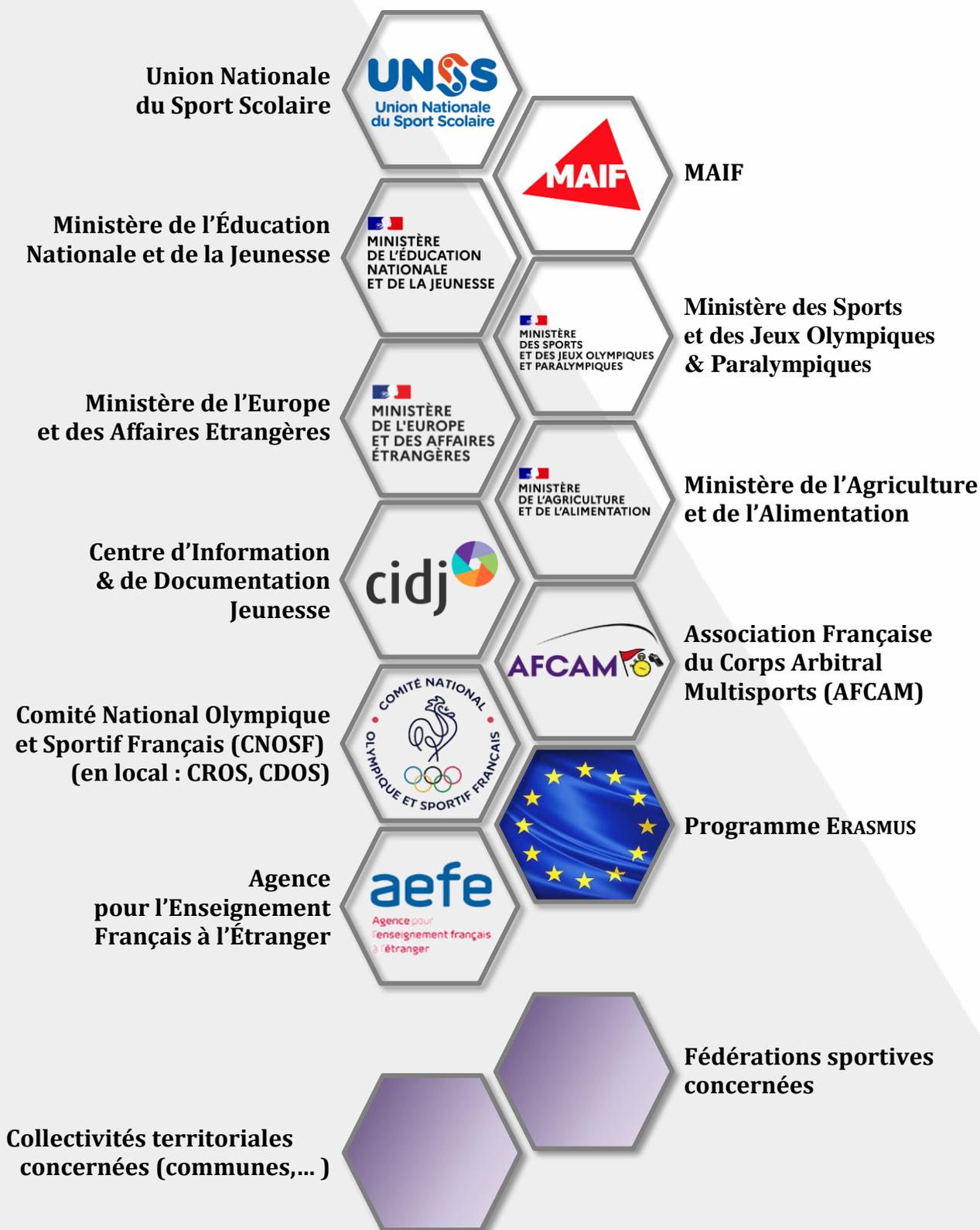
LES SEMAINES DE L'ENGAGEMENT

(fiche officielle)

Ils prennent connaissance de leurs droits et devoirs, découvrent le fonctionnement des instances lycéennes et la vie de l'établissement, rencontrent et échangent avec leurs représentants lycéens, etc. Les Semaines de l'Engagement précèdent la semaine de la démocratie scolaire.

7. BOÎTE À OUTILS

Le Jeune Interprète peut trouver des informations complémentaires en consultant les sites suivants (*liens hypertextes : cliquez, le cas échéant, sur les logos correspondants*) :



Dans cette boîte à outils, nous vous proposons également un recueil des différents liens que vous aurez rencontrés dans ce livret :

Le Guide de l'Éco-Délégué



S'engager au Lycée

Le Conseil de Vie Lycéenne



La Fédération des Maisons de Lycéens

Les Semaines de l'Engagement



Le Compte d'Engagement Citoyen